



L'ouverture sur le monde de **la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon** est un des facteurs **d'épanouissement de leurs habitants.es**. Portées par une longue tradition d'échanges internationaux, nos deux collectivités sont engagées depuis plus de 30 ans dans des partenariats de territoires à territoires, démontrant ainsi **le rôle des pouvoirs locaux à l'échelle internationale pour relever les grands défis** : réduction des inégalités, accès aux ressources et aux droits fondamentaux, dérèglement climatique, crise sanitaire, diversité culturelle et bien vivre ensemble.

Afin de donner pleinement leur place aux habitants.es. et aux acteurs locaux dans cette ouverture au monde, **nos deux collectivités proposent cet appel à projets internationaux pour soutenir vos initiatives** contribuant soit au dialogue interculturel, soit à l'éducation à la citoyenneté européenne et mondiale, ou bien intervenant dans le champ de la solidarité internationale.

OBJECTIFS DE L'APPEL À PROJETS :

- **Stimuler l'engagement de la société civile, et plus particulièrement de la jeunesse, en réponse aux défis du XXIème siècle,**
- **Faire émerger des dynamiques d'actions innovantes et concertées dans le cadre des compétences et des intérêts de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon,**
- **Structurer l'accompagnement des porteurs de projets internationaux du territoire**
- **Favoriser les projets multi-acteurs et partenariaux**
- **Optimiser l'impact auprès des habitants.es. dans une logique d'échanges entre ici et là-bas**

Cette procédure commune de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon initiée en 2017, est reconduite en 2023 sous un nouveau format.

Les projets sont à déposer auprès du service commun des relations internationales de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon, qui en assure l'instruction.

Chaque collectivité délibérera les subventions à accorder aux porteurs de projets au regard de ses compétences et de l'intérêt local.



LES 3 THÉMATIQUES DE L'APPEL À PROJETS

1

PROJETS FAVORISANT LES DYNAMIQUES D'INTERCULTURALITÉ

Ces projets devront s'inscrire dans un ou plusieurs objectifs suivants :

(Le soutien financier du présent appel à projets internationaux n'est pas cumulable avec celui des conventions Institut Français Ville de Lyon / Métropole de Lyon)

- La contribution du projet à la coopération internationale et transnationale
- La promotion de la diversité des cultures présentes sur notre territoire et nos territoires partenaires
- La promotion de la francophonie et de la langue française, dans toute sa diversité, grâce à l'implication d'une multiplicité d'acteurs géographiques et thématiques (culturels, entrepreneuriaux, associatifs...)
- La valorisation de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon sur la scène européenne et internationale et notamment sur leurs emblèmes (gastronomie, lumière, soie, cinéma)

2

PROJETS FAVORISANT L'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ EUROPÉENNE ET MONDIALE

Ces projets devront s'inscrire dans un ou plusieurs objectifs suivants :

- La participation citoyenne, notamment de la jeunesse, aux défis du XXI^e siècle
- La construction de sociétés plus pacifiques, tolérantes et inclusives
- La valorisation de l'Europe et de ses institutions (Union Européenne, Conseil de l'Europe, etc.) ainsi que des programmes européens, facilitant la mobilité des personnes, et notamment des jeunes (e.g. Erasmus, Leonardo, Comenius ou Alma)
- L'organisation d'événements favorisant la sensibilisation du grand public sur les enjeux européens et internationaux

3

PROJETS DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Ces projets devront s'inscrire dans un ou plusieurs objectifs suivants :

(hors projets assainissement et eau, traités indépendamment par le Fonds Eau)

[lien dossier fonds eau](#)

- La transition écologique et la résilience des territoires aux dérèglements climatiques
- Le respect des droits et libertés fondamentales ainsi que des diversités culturelles
- La protection des personnes les plus vulnérables, le respect de leurs droits et la prise en compte de leurs besoins spécifiques
- L'hospitalité, l'accueil sur le territoire et le bien-vivre ensemble ici et là-bas
- L'implication d'acteurs de la société civile des territoires partenaires
- Les démarches partenariales avec les secteurs de l'économie sociale et solidaire, de la microfinance et de l'entreprenariat
- L'appui à la gouvernance locale

CRITÈRES D'ANALYSE DES PROJETS

LES PROJETS SERONT ANALYSÉS NOTAMMENT AU REGARD DES CRITÈRES NON CUMULATIFS SUIVANTS :

- La pertinence du diagnostic des besoins identifiés, la fiabilité des données et la viabilité de la réponse apportée qui devra s'appuyer sur les acteurs locaux des territoires concernés
- L'implication des acteurs et des habitants.es. de notre territoire et des territoires partenaires
- L'approche multi-acteurs et collective du projet
- La réciprocité des échanges ici et là-bas
- Le nombre de bénéficiaires et le type de public concerné ici et là-bas
- L'égalité femmes-hommes, l'équité sociale, l'implication de la jeunesse et le dialogue intergénérationnel



CONDITIONS GÉNÉRALES D'ÉLIGIBILITÉ DES PROJETS

- L'appel à projets est ouvert aux associations, Groupements d'Intérêt Public (GIP), établissements publics, Sociétés COopératives et Participatives (SCOP) et Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) domiciliés ou ayant leur siège social sur le territoire de la Ville de Lyon ou de la Métropole de Lyon.
- Les initiatives des porteurs de projets doivent contribuer à l'intérêt général et à l'intérêt local des territoires de la Ville et de la Métropole de Lyon.
- Sont exclus les projets individuels, études de faisabilité, stages, séjours touristiques, demandes de bourses, les projets concernant exclusivement des dons ou de l'acheminement de matériel comme des denrées alimentaires, des fournitures scolaires, des médicaments.
- Sont exclus les projets à visée culturelle, syndicale ou politique.
- Le dossier doit être présenté complet dans le respect du calendrier prévu. La description du projet doit être soutenue par des éléments tangibles, précisant notamment le rôle des différents partenaires ici et dans les territoires partenaires là-bas, le calendrier du programme d'actions et la présentation des résultats attendus.
- Une attention particulière sera apportée aux projets en cohérence avec les territoires de coopération ou stratégiques pour la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon indiqués dans le tableau ci-dessous.

Liste des territoires partenaires

de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon :

Sur le continent européen	En Afrique sub-saharienne	Au Maghreb
Allemagne : Leipzig et Francfort Arménie : Erevan Espagne : Barcelone Italie : Turin et Milan Pologne : Lodz Royaume Uni : Birmingham, Manchester Suède : Göteborg Suisse : Genève, Lausanne	Bénin : Porto Novo Burkina Faso : Ouagadougou Éthiopie : Addis-Abeba Mali : Bamako Madagascar : Haute Matsiatra	Algérie : Sétif Maroc : Rabat Tunisie
Au Moyen Orient	En Asie	En Amérique du nord
Israël : Beer-Shev'a Palestine : Jéricho	Chine : Canton Japon : Yokohama Vietnam : Hô Chi Minh Ville	Canada : Montréal États-Unis : Boston

MODALITÉS DE FINANCEMENT

Le budget global prévisionnel du projet doit être présenté de façon équilibrée en recettes et en dépenses.

Chaque projet pourra être subventionné par la Ville de Lyon, par la Métropole de Lyon ou conjointement par les deux collectivités.

Le montant total des subventions accordées par les deux collectivités sera plafonné à :

- 50 % des dépenses éligibles du budget global prévisionnel du projet pour les projets supérieurs à 2 000 €
- 80 % des dépenses éligibles du budget global prévisionnel du projet pour les projets inférieurs à 2 000 €

En conséquence, le financement du budget global prévisionnel du projet doit reposer sur d'autres sources de financement que la subvention demandée à la Ville de Lyon/ Métropole de Lyon.

Sont considérées comme dépenses éligibles dans le cadre du projet subventionné : les dépenses de personnels, les prestations de services extérieurs, les frais de transport et d'hébergement, les frais de communication.

Sont considérées comme dépenses inéligibles : les frais de fonctionnement de l'organisme ne concourant pas à la réalisation du projet.

Le versement des financements sont conditionnés à la réalisation de l'action subventionnée, le montant définitif de la subvention peut être proratisé si le budget réalisé est inférieur au budget prévisionnel.

MODALITÉS DE RÉPONSE

Les documents relatifs à l'appel à projets internationaux 2023 sont accessibles sur :

- <https://www.grandlyon.com/services/appels-a-projets.html>
- <https://www.lyoncampus.com/actualites/detail/financer-valoriser-ses-projets-talents>
- <http://www.lyon.fr>
- <http://www.resacoop.org/appel-projets-internationaux-lyon>

Pour répondre, le porteur de projet devra utiliser le dossier ci-joint :

« Demande de subvention Appel à projets internationaux 2023 ».

Le porteur de projet pourra apporter toutes les pièces qu'il juge nécessaire pour la lisibilité de son projet.

Par courrier électronique à : appel-a-projets-internationaux@grandlyon.com

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

L'appel à projet est semestriel et a lieu, sauf exception, aux mois d'avril et d'octobre de chaque année

Lancement de l'appel à projets : 3 avril 2023

Le dossier de demande de subvention de la phase 2 sera publié en mars 2023

Date de clôture de dépôt des projets : 3 mai 2023

Approbation des subventions attribuées aux porteurs de projets retenus par les assemblées délibérantes respectives au cours du dernier semestre 2023.

Deux sessions d'information sont organisées en partenariat avec Resacoop afin d'accompagner les porteurs de projets dans leur démarche.

vendredi 24 mars 2023 10h00 à 12h00
en visio conférence

jeudi 30 mars 2023 14h30 à 16h30
en visio conférence

Inscription [ici](#)

**Pour toute information complémentaire, merci de contacter
Damien CHAPUIS ou Virginie VIRICEL par Email :
appel-a-projets-internationaux@grandlyon.com**

